



## Sono padre! – viva il congedo paternità!

Il congedo paternità non ha le stesse finalità di quello maternità: le esigenze sono differenti; solo le donne partoriscono e solo loro devono riprendersi dal parto e affrontare con successo l'allattamento. Le esigenze sono sì differenti, ma parimenti esistenti e legittime.

La necessità di stabilire un legame con il neonato costituisce un'esigenza di entrambi i genitori. Il padre riesce a instaurare tale rapporto più naturalmente e velocemente quando può occuparsi del bambino dalle prime ore e dai primi giorni. E' naturale che il giovane padre si senta sovraccarico, confrontato con la nuova situazione: in tal caso, chiedete il sostegno di esperti presenti in clinica o della levatrice.

### Potete partire da due certezze:

- siete assolutamente all'altezza di fare il bagno al neonato, vestirlo, pesarlo e dargli il biberon (se questo è necessario farlo dalla nascita);
- non esiste un solo modo di prendersi cura del bambino: il vostro modo si differenzia da quello della madre, è normale. Il bambino si accorge di tali differenze, ma si abitua subito.

En étant présent et actif dès le début, vous prenez possession de votre place de père dans votre famille, aux yeux de votre partenaire, de vos autres enfants, de votre parenté, mais aussi de la société, et bien sûr de votre employeur.

Lors du retour de votre compagne à la maison avec votre enfant, un congé paternité vous permet d'assumer les tâches domestiques que votre compagne a de la peine à réaliser les premiers jours, mais aussi de vous occuper de vos autres enfants.

### Bien des employeurs accordent un congé aux jeunes pères. Renseignez-vous :

- près de la moitié des administrations cantonales offrent congé paternité payé de 5 à 10 jours, un quart de trois à quatre jours, le reste de un à deux jours. Pour en savoir plus, consultez les résultats de l'enquête annuelle menée par Travail.Suisse

enquête annuelle menée

➔ <http://www.travailsuisse.ch/fr/paternite>

- l'administration fédérale et les grandes villes ne sont pas en reste pour leur personnel.
- plusieurs Conventions collectives de travail (CCT) ou de contrats d'entreprises prévoient un congé paternité. Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de votre syndicat.
- de nombreuses entreprises privées ont compris l'importance de répondre aux besoins de leur personnel masculin en matière de paternité. Le congé paternité payé est devenu, de facto, un avantage concurrentiel.
- au niveau fédéral, le droit ne mentionne pas de congé paternité et ne prévoit rien pour les nouveaux pères. L'idée revient régulièrement au Parlement depuis plusieurs années.